



CONTRAT DE RIVIERE SORNIN

Comité de Rivière du 1^{er} mars 2016 à Charlieu

Compte-rendu

Ordre du jour :

1. Bilan des travaux 2015 et projets 2016
2. Préfiguration du 2nd contrat de rivière Sornin
3. Calendrier prévisionnel

Présents : 37 personnes

M. LAPALLUS	PRESIDENT DU SYMISOA ET DU COMITE DE RIVIERE
M. VALORGE	PRESIDENT DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE – DELEGUE AU SYMISOA
M. LABOURET	CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE – DELEGUE
MME MALHERBE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CLAYETTOIS – VICE PRSTE SYMISOA
M. DAUBARD	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHAUFFAILLES – VICE PRSTE SYMISOA
M THOMAS	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CLAYETTOIS – DELEGUE SYMISOA
M. DURIAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR EN BRIONNAIS – DELEGUE SYMISOA
M. MORIN	PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEAUJOLAIS
M. MONTARDE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEAUJOLAIS – ELU REFERANT SYMISOA
M. DUPONT	AGENCE DE L’EAU LOIRE BRETAGNE
M. LEGER	DDT 42
M. BARBIN	DDT 42
M. REVEL	DDT 71 MISEN
M. KARAMALENGOS	ONEMA SD 71
M. BEAUDUC	ONEMA SD 69
M. WEROCHOWSKI	REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
M. RUSSIAS	DEPARTEMENT DE LA LOIRE
M. DURY	CHAMBRE D’AGRICULTURE 71
M. VERDEJO	CHAMBRE D’AGRICULTURE DU RHONE - TECHNICIEN
M. BASSEUIL	SIE DE LA VALLEE DU SORNIN
M. THORAL	SIADEP
M. MARTIN	SIVU DES GROSNES ET DU SORNIN
M. DUMAS	FDAAPPMA 42 – PRESIDENT
M. CHASSIGNOL	FDAAPPMA 71 – TECHNICIEN
M. MORLET	FEDERATION DES CHASSEURS DE SAONE ET LOIRE
MME RAPOSO	ALSAPE (REPRESENTANT LA CCI DE ROANNE)
M. THORAL	AAPPMA « LES AMIS DU SORNIN »
M. JEANDEAU	AAPPMA « LA GAULE » CHAUFFAILLES
M. LABAUNE	AAPPMA « LES PECHEURS DU SORNIN » LA CLAYETTE
M. LAPALUS	AAPPMA « LES PECHEURS DU SORNIN » LA CLAYETTE
M. GAILLARD	AAPPMA DE ST IGNY DE ROCHE
M. LAVENIR	AAPPMA ST IGNY DE VERS
M. FAYARD	AAPPMA ST IGNY DE VERS
M. PARET	CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE – TECHNICIEN JARNOSSIN

MME DEFOND
Melle FRANCOIS
MME DECHAVANNE

SYMISOA – SECRETAIRE COMPTABLE
SYMISOA – CHARGEE D’ETUDE ZONES HUMIDES
SYMISOA – CHARGEE DE MISSION

Excusés :

M. SAFFREY	SOUS PREFET DE CHAROLLES
M. DECOURS	SOUS PREFET DE ROANNE
MME DARPHIN	CONSEILLERE DEPARTEMENTALE 69
MME PERRAUDIN	CONSEILLERE DEPARTEMENTALE 71
M. LACROIX	CONSEILLER DEPARTEMENTAL 42
M. LAMARQUE	CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE - DELEGUE
MME ARRIAT	COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD BRIONNAIS
M. GRISARD	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CLAYETTOIS – DELEGUE SYMISOA
M MARTINET	REGION AUVERGNE RHONE ALPES - TECHNICIEN
M. THOUMYS	DDT 42
M. PURAVET	ONEMA SD 42
M. FAVRICHON	DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE – TECHNICIEN
M. FORICHON	CHAMBRE D’AGRICULTURE 42
M. FAURE	FDAAPPMA 69 – TECHNICIEN
MME PUBLIE	CDT 69
M. BEAUPERTUIS	CRPF RHONE ALPES
M. DERIGON	SYMISOA

Le Président du comité de rivière, M. René LAPALLUS, ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence ; il dresse ensuite la liste des personnes excusées.

M. LAPALLUS présente l'ordre du jour de la réunion et laisse la parole à Céline DECHAVANNE, chargée de mission du contrat, pour présenter l'état des réalisations 2015, les projets pour l'année 2016, ainsi que la préfiguration du prochain contrat de rivière.

Le diaporama est joint au présent compte rendu.

1- Bilan des travaux 2015 et projets 2016

Cette présentation appelle quelques remarques et questions :

- Des précisions techniques sont demandées concernant le forage réalisé en 2015, en accompagnement de l'effacement d'un seuil sur le Chandonnet : le forage a été réalisé à 45 m de profondeur, dans la nappe d'accompagnement du Sornin. Le débit du forage obtenu est de 5m³/h (pression 0.7 bars). Le coût de réalisation et d'équipement du forage est de 15 078€HT, y compris canalisations d'amenée aux bâtiments agricoles et raccordement électrique.

- Au sujet des 3 PAEC (en cours pour Beaujolais Vert et Roannais, et prochainement lancé pour le Sornin Brionnais), le nombre de contractualisations possibles pour cette année (signature en avril-mai 2016) est de 15 pour tout le bassin versant. Ce très faible nombre est lié au planning très serré qui nous est imposé : délai entre la validation des projets (25 février pour le PAEC Roannais et 22 mars pour le PAEC Sornin Brionnais), et la réalisation obligatoire avant la signature des MAEC des sessions de formation (2jours), des diagnostics individuels d'exploitation, de la rédaction des rapports de diagnostic, de la validation des dossiers par les commissions régionales puis l'accompagnement des exploitants lors de leur engagement PAC. Par contre, plus de 100 dossiers devraient être préparés ensuite (de juin 2016 à avril 2017), pour des contractualisations au printemps 2017.

Aymeric DUPONT de l'Agence de l'eau rappelle que le comité de rivière doit se prononcer sur le principe du partenariat avec les 3 Chambres d'Agriculture pour la mise en œuvre des PAEC. Il indique par ailleurs que les MAEC zones humides constituent un outil de la politique de l'Agence de l'eau qui souhaite trouver des solutions pour mieux prendre en compte les zones humides dans l'activité agricole, et non sanctuariser ces surfaces. Il explique qu'il sera nécessaire d'inscrire les PAEC dans le prochain contrat de rivière, et de bien y préciser la collaboration avec les 3 Chambres d'Agriculture, et notamment pour les CA 42 et 69, le fait qu'elles se positionnent en maîtrise d'ouvrage directe pour une partie de l'animation, des formations et des diagnostics individuels d'exploitation.

René LAPALLUS, président du Comité de rivière, questionne ce dernier au sujet du partenariat avec les 3 Chambres d'Agriculture pour la mise en œuvre des PAEC : les CA42 et CA69 sont maîtres d'ouvrage en direct d'une partie de l'animation, et réalisent en binôme avec le SYMISOA les formations et les diagnostics individuels d'exploitation. La CA71 réalise le même accompagnement, mais sous forme de prestations facturées au SYMISOA. **Le comité de rivière valide le partenariat avec les 3 Chambres d'agriculture dans le cadre des PAEC sur le bassin versant du Sornin.**

René VALORGE, président de Charlieu Belmont communauté, dit qu'un gros travail de pédagogie est à mener auprès du monde agricole pour la réussite du PAEC. Il faudra insister sur le fait que les MAEC sont des engagements volontaires, et qu'elles ne doivent pas être perçues comme de nouvelles contraintes car bien souvent, il s'agit de mesures qui confortent les pratiques existantes.

- Antoine WEROCHOWSKI de la Région Bourgogne Franche Comté demande le montant global des travaux réalisés en 2015 : il s'élève à 342 000 €TTC (y compris le coût équipe pour les travaux réalisés en régie). Le reste à charge n'est pas encore connu car les soldes de subvention ne sont pas encore perçus (soit en attente de versement, soit la demande de solde n'a pas encore été faite car les travaux ne sont pas terminés).

Le détail des montants de travaux 2015 par action est le suivant :

Action B111 (restauration de la ripisylve) : 14 900€ (financement prévisionnel : Agence de l'Eau 50%, Région Rhône Alpes 30%, Région Bourgogne 0%)

Action B112 (mise en défens et plantations) : 136 900€ (financement prévisionnel : Agence de l'Eau 50%, Région Rhône Alpes et Bourgogne 30%)

Action B113 (grandes érosions : restauration de berge step de St Denis) : 25 600€ (travaux terminés fin 2014 mais facturés en 2015) – (Subventions reçues : Agence de l'Eau 24%, Région Rhône Alpes 24%, Département 42 20%, autofinancement 32%)

Action B117 (entretien des berges) : 41 500€ (financement prévisionnel : Agence de l'Eau 35%, Région Rhône Alpes 30% et Département 42 : 50%)

B121 (continuité écologique) : 123 000€ (45 000€ sur le Chandonnet à Pouilly/Charlieu et 78 000€ sur le Botoret à St Denis de Cabanne) – (financement prévisionnel : Agence de l'Eau 70%, Région Rhône Alpes 10%)

- Aymeric DUPONT souligne l'intérêt de la poursuite de l'action « suivi du débit des cours d'eau », et de son enrichissement avec un suivi thermique.

2- Préfiguration du 2ème contrat de rivière

- Rappel des orientations du 2nd contrat de rivière :
 - o Contrat commun Sornin Jarnossin
 - o Priorité sur les têtes de bassin versant
 - o Poursuite du travail de restauration de la continuité écologique
 - o Volonté de renforcer la communication/sensibilisation, ainsi que la mise en valeur des rivières
 - o Solidarité financière renforcée entre les communautés de communes
 - o Une baisse générale des moyens financiers, notamment sur le fonctionnement des postes du syndicat (équipe animation/technique et équipe rivière)

- Au sujet de l'ANC (assainissement non collectif), une action de suivi de l'évolution des travaux de mise en conformité sera inscrite au contrat. Les projets de travaux en temps que tels ne sont pas à inscrire (ils sont menés indépendamment du contrat de rivière par les SPANC ou les communautés de communes qui portent la compétence).

Toujours concernant l'ANC, Daniel MARTIN président du SIVU des Grosnes et du Sornin demande à l'Agence de l'Eau si des chiffres d'avancement des travaux de résorption des points noirs sont connus. Aymeric DUPONT se renseigne et communiquera l'information si elle est disponible.

- Une action liée à la réduction des produits phytosanitaires est prévue au prochain contrat, principalement orientée vers l'accompagnement des collectivités. Cependant, Céline DECHAVANNE indique que le syndicat a déjà été sollicité plusieurs fois par des exploitants agricoles à la recherche de soutien financier pour l'acquisition de matériel alternatif pour le désherbage. Elle souhaite savoir si des financements pourront être mobilisés. Aymeric DUPONT répond que le plan Ecophyto2 prévoit une enveloppe de 6 M€/an à l'échelle du bassin Loire Bretagne qui pourrait être sollicitée pour des subventions directes aux CUMA ou aux exploitants dans le cadre du PDRR (Plan de Développement Rural régional). Des décisions sur ce point devraient être prises à l'Agence de l'eau courant avril en lien avec les autorités de gestion qui sont les Régions.

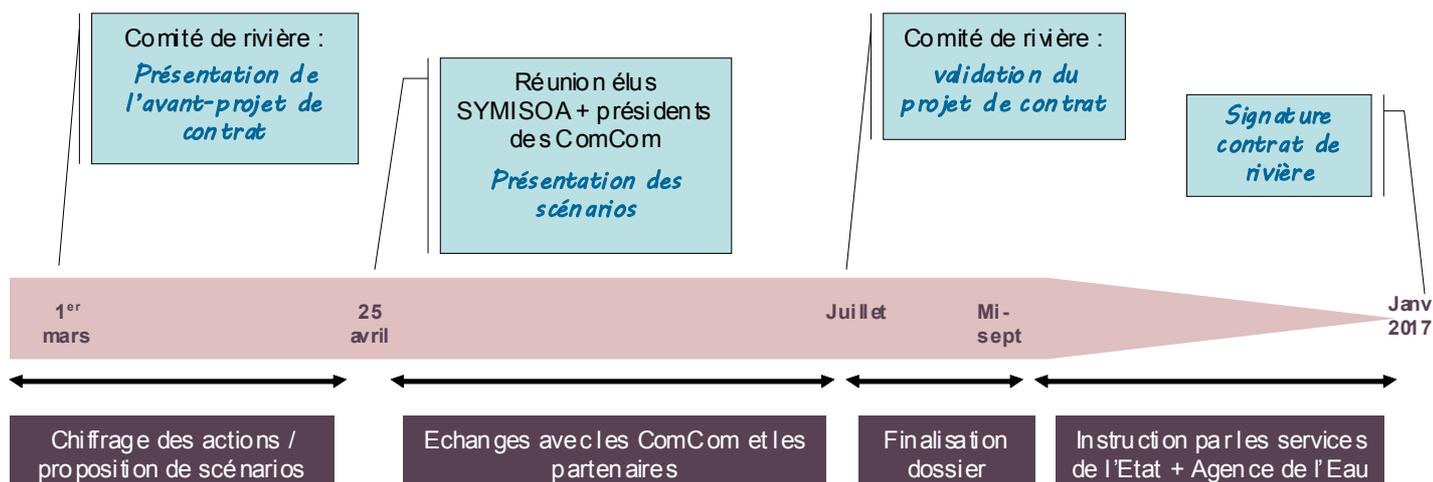
Aymeric DUPONT précise également que pour accéder aux aides liées aux démarches Zerophyto des collectivités, un diagnostic préalable et l'établissement d'un plan de gestion sont obligatoires. Il demande qu'une enveloppe financière soit inscrite au contrat de rivière pour ces démarches, pour inciter les collectivités à réaliser ces actions.

- Concernant l'action de suivi de la qualité des rivières, Céline DECHAVANNE indique que deux approches sont envisagées et chiffrées : la poursuite du suivi physico-chimique annuel de 3 points du bassin versant (6 analyses /an sur chaque point), ou seulement 2 bilans (1 en début de contrat en 2017, et 1 en fin de contrat

en 2021) basés sur des indices biologiques (IBG et données piscicoles), sur un plus grand nombre de points. Elle précise que les données physico-chimiques ponctuelles sont moins coûteuses mais moins pertinentes (elles reflètent seulement une photo à un instant t), alors que les analyses biologiques ont l'intérêt d'intégrer les différents impacts (climat, pollutions...) sur le long terme, et donc de dégager des résultats qui expriment mieux l'état de la qualité des rivières. Les partenaires présents rejoignent cette analyse. La faisabilité financière reste à établir, au regard du coût prévisionnel, et des subventions qui pourraient être allouées à ce suivi.

- Au sujet des projets de rétablissement de la continuité écologique, Aymeric DUPONT précise les modalités d'aide de l'Agence de l'Eau : si la hauteur de chute de l'ouvrage est inférieure à 50 cm, le projet sera financé sur les crédits de restauration des cours d'eau, avec un taux de 60% maxi. Si la hauteur de chute est supérieure à 50 cm, le projet sera financé sur les crédits de restauration de la continuité écologique, avec un taux de 80% pour l'effacement des ouvrages, 60% pour l'aménagement (passe à poissons, contournement...) si la préservation de l'ouvrage revêt un caractère d'intérêt général, et 40% si l'ouvrage est conservé sans pertinence démontrée et validée par l'étude préalable (exemple : pour un motif d'intérêt privé). Antoine WEROCHOWSKI complète en indiquant que les travaux d'effacement en Bourgogne peuvent recevoir des financements complémentaires des fonds européens ou régionaux et atteindre 100% de prise en charge.
- Céline DECHAVANNE indique que la DDT71 réalise actuellement des démarches vers les propriétaires des ouvrages prioritaires, et que le SYMISOA est invité à participer à ces rencontres. Robert THOMAS, maire de Baudemont, regrette que les communes ne soient pas prévenues. Frédéric REVEL de la DDT71 indique que la copie des courriers adressés aux propriétaires est envoyée en mairies pour information. Il vérifiera ce qu'il en est pour ce cas particulier. Il est convenu que le SYMISOA confirme aux maires les dates des rencontres par mail.
- Le projet d'aménagement du plan d'eau de Belmont (continuité écologique et DMB) est évoqué. Céline DECHAVANNE demande si des démarches ont été faites par la DDT42 vers la scierie située en amont, sur le site de laquelle le cours d'eau est couvert sur un linéaire important. Sébastien LEGER de la DDT42 répond qu'un contact a été pris par les propriétaires qui ont un projet de restauration de l'ouvrage qui couvre le cours d'eau.
- Le projet de suppression du remblai sur lequel est aujourd'hui installé l'entreprise ALTRAD à St Denis de Cabanne est évoqué (suppression du remblai pour rétablir une meilleure section d'écoulement et renaturer le cours d'eau, avec une réduction immédiate du risque inondation à St Denis de Cabanne). René VALORGE confirme que le site est toujours utilisé par l'entreprise et qu'il n'y a pas de projet d'arrêt d'activité sur ce site. Cette action ne pourra donc pas être inscrite au prochain contrat de rivière.
- Jacques DUMAS, président de la Fédération de Pêche de la Loire, informe le comité de rivière que la Fédération est en train de mettre à jour son plan de gestion des milieux, qui devrait être terminé fin septembre. Ce travail va apporter des données intéressantes sur l'état des cours d'eau, qui seront transmises aux syndicats de rivière. Un comité de pilotage sera mis en place, comprenant les syndicats de rivière. Une première réunion est prévue en avril.
- Laurent RUSSIAS du Département de la Loire aborde la question de la compétence GEMAPI et insiste sur l'importance de mener cette réflexion en parallèle avec l'élaboration du prochain contrat de rivière.
- Aymeric DUPONT insiste sur l'importance de l'évaluation de l'impact attendu des actions sur la restauration des milieux, et sur le fait que l'Agence de l'eau financera en priorité les projets les plus bénéfiques pour le milieu.
- Laurent RUSSIAS suggère une action de communication : affichage du nom des rivières sur le réseau routier.
- L'association des pêcheurs de La Clayette informe qu'une démolition automobile s'est créée à La Clayette sur la Genette et fait part à l'assemblée de ses craintes quant au risque de pollution généré par cette activité. Olivier KARAMALENGOS de l'ONEMA 71 répond que plusieurs visites ont déjà eu lieu sur le site et qu'aucun constat de pollution n'a été fait.

3- Planning prévisionnel



- Aymeric DUPONT indique qu'il a conscience des délais courts pour aboutir au dépôt du prochain contrat de rivière, mais précise qu'un avenant en cours de contrat sera possible si nécessaire.
- Avant la réunion entre élus du 25 avril, et en cohérence avec la demande de Laurent RUSSIAS, une réunion de travail entre le SYMISOA et les financeurs sera organisée début avril pour recueillir le positionnement des différents financeurs sur les actions envisagées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H30.

Contact Contrat de Rivière Sornin :

Chargée de mission, Céline Déchavanne – 04.77.60.97.91 – c.dechavanne@symisoa.fr

Technicien de rivière, Jérôme Derigon – 06.71.58.46.94 – j.derigon@symisoa.fr

Technicienne zones humides et agriculture, Justine François – 06.33.05.18.84 – j.francois@symisoa.fr

SYMISOA – siège : 12 rue Jean Morel – 42190 CHARLIEU / Bureaux : 50, route de St Denis – 42190 CHARLIEU